



Comité technique de l'AEFE

du 15 février 2022

Déclaration liminaire de la FSU



Ce Comité technique se tient dans un contexte grave pour l'opérateur public AEFE.

La menace qui planait de très longue date sur la situation des résidents à recrutement différé vient de s'abattre sur le réseau. Aussi, M. le Directeur, vous avez pris la décision de ne pas recruter de "faux résident.es" dès la prochaine rentrée. Cela pose plusieurs types de problèmes.

Tout d'abord pour l'Agence qui ne sera pas en mesure de pourvoir près de la moitié des postes vacants de résidents pour la rentrée 2022.

Ensuite, pour les établissements, les élèves, les équipes pédagogiques, qui seront fragilisés.

Enfin, pour les personnels en France et à l'étranger, qui voient en cours de campagne leurs projets de mobilité réduits à néant. Pour celles et ceux déjà dans le réseau, c'est la double peine car en l'état actuel ils ne pourront pas postuler l'année prochaine et seront bloqués pendant trois ans. C'est pourquoi la FSU vous demande instamment d'intervenir auprès du MENJS afin que ces collègues puissent obtenir un détachement sur un nouveau poste pour la rentrée 2023, et que, pour la rentrée 2022, dans ce contexte si particulier, tous les détachements soient accordés. Plus généralement, **il faut que l'Agence obtienne du Ministère de l'Éducation nationale la fin du bornage des détachements des personnels résidents, qui fragilise l'ensemble du réseau.**

L'Agence envisage de modifier le décret en urgence afin de l'appliquer pour le recrutement 2022 : cela permettrait à des collègues d'être recruté-es depuis la France ou depuis un autre pays uniquement si le MENJS accordait tardivement ces détachements, ce qui est loin d'être acquis.

Ce décret écrit dans l'urgence n'est pas la solution que nous portons. Cette précipitation risque de ne pas aboutir aux modifications de fond sécurisant et améliorant la situation des personnels. **Nous avons là collectivement l'occasion de redéfinir précisément leurs missions, les éléments de rémunération, et les conditions de mobilité, d'attractivité et de recrutement.** La FSU porte de longue date des propositions : nous vous les avons présentées. Pour une grande partie des personnels du réseau, **des lignes rouges ne doivent pas être franchies** : pour certaines, vous nous avez donné des assurances. Toutefois, **la situation des personnels résidents ne doit ni se dégrader, ni être figée sans perspectives d'améliorations.**

Nous alertons de longue date sur la question de l'attractivité des postes, particulièrement dans certaines zones. De Comité technique (CT) en CT, l'Agence ferme des postes d'expatriés en les remplaçant au mieux par des postes de résidents, puis ferme ces mêmes postes de résidents prétextant l'existence d'un vivier local. L'actuelle campagne de recrutement risque malheureusement de rappeler à l'opérateur public que cela est rarement vrai. **L'attractivité est une question que vous sous-estimez**, nous l'avons toujours dit.

L'opérateur public, obnubilé par la commande présidentielle du doublement des effectifs à horizon 2030, délaisse totalement ces questions fondamentales. Monsieur le Directeur, il vous faut prendre en compte la parole des élu.es des personnels et la voix du terrain.